

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts
déposée le 12 février 2019**

« Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens »

Lausanne, le 21 mars 2019

Rappel de l'interpellation

« La Ville de Lausanne s'engage pour une arborisation ambitieuse et de qualité. Nous saluons cette stratégie municipale pour une ville plus verte grâce à des plantations dont les apports dans le tissu urbain sont indéniables.

Dès le mois de mars, 20 à 25% de la population fait des réactions allergiques respiratoires dues aux pollens qui flottent dans l'air. Les pédiatres signalent le début des symptômes de la sensibilisation aux pollens de plus en plus précoces et chez de plus en plus d'enfants.

La conception des plantations urbaines est un élément central de la problématique car l'allergie au pollen est une maladie dite environnementale. Dans ce cadre, traiter les objectifs de plantation d'arbres en lien avec la question des allergies aux pollens en diminuant les fortes concentrations de pollens particulièrement agressifs tels que le bouleau, le frêne et le chêne est un moyen de contribuer à la réduction des symptômes allergènes et de participer ainsi à la prévention en matière de santé publique ».

Préambule

Comme souligné par les initiants, les arbres sont indispensables au bien-être en ville. Ils régulent le climat et stockent du CO₂, fournissent de nombreux services écosystémiques, favorisent la biodiversité, construisent le paysage et agrémentent nos vies.

La présence d'arbres s'accompagne aussi de quelques « désagréments ». Parmi ceux-ci, le potentiel allergène de certains d'entre eux a des conséquences sur les personnes sensibles. Jusqu'ici, un certain nombre de villes ont évoqué la question des allergies en lien avec l'arborisation, Lyon par exemple, dans sa charte de l'arbre, mais cette réflexion reste marginale. La Ville de Lausanne a pris contact avec le Service d'immunologie et d'allergie du CHUV, en la personne du Professeur François Spertini, afin de mieux comprendre les enjeux liés à la présence de ces arbres.

Le Professeur Spertini a signalé les noisetiers, bouleaux, hêtres, chênes et frênes comme étant les principales essences allergènes pour lesquelles les patients consultaient. Le CHUV concentre ses actions de désensibilisation sur l'allergie au bouleau, ce pollen étant apparenté à celui des autres espèces citées et les allergies à ces diverses espèces étant souvent associées.

Le territoire de la Ville de Lausanne s'insère dans la ceinture forestière juratoise. L'impact « pollinisateur » de ce massif forestier est majeur pour Lausanne. Un exemple qui permet d'illustrer à quel point des arbres situés à plusieurs kilomètres peuvent avoir une incidence majeure en lien avec la dissémination du pollen est celui de la Chaux-de-Fonds. Certains de ses habitants souffrent à deux reprises des symptômes d'allergie au pollen de bouleau, tout d'abord en mars-avril, touchés par les pollens du littoral qui remontent et les affectent, puis en mai par les pollens de leurs propres bouleaux qui les

touchent à leur tour. Cela permet de comprendre que le « bassin pollinisateur » est très étendu et que les arbres présents dans le Jorat peuvent fortement influencer les personnes sensibles habitant Lausanne.

Lausanne dispose de l'inventaire des peuplements forestiers et de l'arborisation urbaine suivant :

Composition des forêts lausannoises	Composition de l'arborisation des rues lausannoises
hêtre – 24%	tilleul – 27%
sapin – 20%	érable – 26%
épicéa – 15%	micocoulier – 8%
chêne – 14%	platane – 7%
érable – 5%	marronnier – 7%
mélèze – 3%	charme – 6%
frêne – 2%	bouleau – 2.7%
autres feuillus – 11%	noisetier de Byzance – 2.7%
autres résineux – 6%	divers – 13.6%

La proportion de bouleaux pour l'ensemble de nos arbres recensés dans les parcs et les avenues est de 3% environ. Puisqu'il ne s'agit pas d'arbres mais d'arbustes, les noisetiers n'ont pas fait l'objet d'un recensement.

Pour ce qui est des peuplements forestiers et dont l'impact pollinisateur est majeur pour la population lausannoise, il n'est pas possible de modifier la proportion des essences présentes. Ces arbres, dont le hêtre et le chêne, sont naturellement présents dans l'environnement sur une surface du territoire lausannois atteignant près de 1500 ha.

Dans les parcs et les avenues, la proportion d'arbres présentant un fort potentiel allergisant est faible. Il faut se souvenir que le choix d'arbres urbains dépend de nombreux critères, pas toujours facile à concilier entre eux. Tout d'abord, la préférence est donnée aux arbres indigènes, parce qu'ils jouent un rôle essentiel pour la biodiversité. Il s'agit aussi d'opter pour des arbres s'adaptant au changement climatique. Certains chênes, les châtaigniers et d'autres arbres allergéniques (susceptibles de provoquer des allergies) appartiennent aux deux catégories précitées. Au-delà de ces éléments, de nombreux critères (type de sol, résistance au sec, ombre, ensoleillement, dimension, esthétique) dictent le choix des arbres dans l'espace public.

D'un point de vue médical, les initiants mentionnent « le début des symptômes de la sensibilisation aux pollens de plus en plus précoce et chez de plus en plus d'enfants. » Selon les renseignements pris auprès du Professeur Spertini, c'est exact, mais il s'agit de l'expression d'une allergie, essentiellement due à une sensibilisation préalable liée à des facteurs génétiques et environnementaux (hypothèse hygiéniste) et pas au fait que des allergènes respiratoires soient présents dans l'environnement. Le nombre de personnes touchées se stabilise depuis quelques années.

Médicalement, il y a plusieurs niveaux de prévention potentielle. Une réduction de la fréquence des cas d'allergie ne reposera pas sur l'élimination de l'allergène dans le milieu, mais dans la restauration de ce milieu tel qu'il était avant la deuxième guerre mondiale lorsque la population était d'avantage



exposée à des agents infectieux et potentiellement allergènes (théorie hygiéniste). Il s'agit là de prévention primaire. Pour les enfants et les adultes déjà sensibilisés¹, une prévention secondaire (dans la mesure du possible, la diminution de l'exposition aux allergènes) et tertiaire (un traitement antiallergique) peuvent intervenir. Ce n'est donc pas sur les allergènes en tant que tels qu'il faut agir en matière de santé publique si l'on veut réduire l'incidence de l'allergie, mais sur la sensibilité de la population touchée par les symptômes allergiques.

Diminuer la quantité d'arbres allergéniques dans des peuplements forestiers couvrant des centaines d'hectares et ayant une incidence majeure sur la population urbaine est un objectif difficilement imaginable. Tenter d'impacter la composition de l'arborisation urbaine n'aurait pas ou très peu d'incidence pour la population, sinon sur des expositions à des distances très rapprochées. Il est vrai qu'une fois sensibilisé, l'enfant ou l'adulte ne peut que bénéficier d'une prévention secondaire (diminution de l'exposition) et tertiaire (traitement), mais ces deux mesures ne visent que la diminution de la symptomatologie² allergique et non la fréquence des sensibilisations à l'allergie.

Les recherches récentes laissent plutôt entendre que l'exposition précoce dans un milieu équilibré d'un point de vue bactérien, même riche en allergisants potentiels favorise une réponse de tolérance aux allergènes. Proscrire la plantation de certains arbres sous prétexte de leur potentiel allergène, n'a aucune conséquence sur la prévalence des sensibilisations allergiques, et pourrait au contraire conduire à une « aseptisation » contreproductive de l'atmosphère³.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité a-t-elle engagé une réflexion pour mettre en accord les objectifs de plantation d'arbres et la question des allergies aux pollens en référant des arbres avec peu de potentiel allergène ?

Cette réflexion a commencé et est largement évoquée plus haut. Les pourcentages d'espèces différentes présentes sur le territoire lausannois y sont énumérés. Les parcs lausannois comptent 78 essences d'arbres recensées (« genres » du point de vue botanique). Il est plus facile de lister les arbres fortement allergènes que d'énumérer ceux qui ne le sont pas. Il existe des sources fiables indiquant quels arbres sont allergéniques⁴. Quatre espèces d'arbres sont classées comme présentant un « degré d'allergie fort » selon le Centre d'Allergie Suisse : le noisetier, l'aulne, le frêne et le bouleau. Ces espèces sont proportionnellement peu présentes sur le territoire lausannois. Quatre autres espèces présentent un « degré d'allergie moyen » : le chêne, le hêtre, le charme et le charme-houblon. Le hêtre et le chêne prédominent dans les peuplements forestiers, le charme étant un arbre indigène utilisé

¹ Présentant les symptômes allergiques.

² Ensemble des symptômes caractéristiques d'une affection.

³ Qu'est-ce qu'une allergie ?

Dans la population suisse, environ 35% des individus sont sensibilisés aux allergènes et, de ce fait, prédisposés aux allergies. 20 à 25% d'entre eux ont déjà présenté des symptômes allergiques. Ces chiffres concordent avec l'expérience acquise dans d'autres pays industrialisés. Le risque allergique est inégalement réparti. Les enfants dont les parents ou frères et sœurs présentent déjà des cas d'allergie ont un plus haut risque de développer également des réactions allergiques. De manière générale, les allergies ont fortement augmenté au cours des dernières années et décennies. Les raisons n'en sont pas encore définitivement élucidées, mais il apparaît clairement que les allergies sont en augmentation dans les pays jouissant d'un haut niveau de vie et d'une meilleure hygiène. On pense que les normes d'hygiène élevées sont en partie responsables de cet état de fait. Beaucoup moins sollicité par ses agresseurs naturels (qui incluent cependant aussi des bactéries et virus inoffensifs), le système immunitaire a désappris à différencier les substances dangereuses et bénignes, si bien qu'il réagit de manière excessive à des protéines inoffensives. Centre d'Allergie Suisse, www.aha.ch.

⁴ <https://www.pollenundallergie.ch/infos-sur-pollens-et-allergies/informations-polliniques/plantes-allergeniques/?oid=1834&lang=fr>.

parfois le long des avenues et présent dans les parcs et les forêts. Ces listes se recoupent avec celles évoquées par le Professeur Spertini comme cause de suivi médical.

Question 2 : La sélection des arbres à planter tiendra-t-elle compte de leur qualité non allergène et de leur impact sur l'exposition et la santé des citoyens sensibles et fragilisés par les allergies dues aux pollens ?

La plantation d'arbres en ville dépend de nombreux critères, comme indiqué plus haut : biodiversité, changement climatique, type de sol, milieu, résistance au sec, besoin en eau, ombre, ensoleillement, croissance, présence de fruits, persistants, caducs, forme, etc.). Le potentiel allergénique n'est qu'un critère parmi les nombreux autres. Il existe cependant des tabelles multifactorielles incluant la question de l'allergie et des arbres⁵ et ce facteur sera pris en compte sans pour autant qu'il exclue l'utilisation de ces arbres dont la ville a besoin pour leurs autres caractéristiques.

Question 3 : Y a-t-il une volonté pour que les futures plantations soient des poumons urbains et une source de bien-être pour le plus grand nombre en évitant de planter des arbres aux pollens hautement allergisants à proximité des garderies, APEMS, écoles, EMS, parcs publics et autres espaces de détente ?

Les arbres sont par essence une source de bien-être et constituent les poumons verts de nos villes. La stratégie pour le patrimoine arboré et forestier lausannois fixe comme objectif la diversification de l'arborisation et des peuplements forestiers. Ceci permet d'éviter une concentration d'arbres d'une seule espèce et constitue un avantage à bien des égards. Bien que des ensembles (allées, avenues, groupes d'arbres) puissent être composés d'une espèce pour des raisons paysagères ou patrimoniales, la présence d'une large palette d'espèces en ville est garante d'une atmosphère équilibrée, évitant ainsi des pics locaux très élevés de présence d'allergènes.

En complément de cette diversité, il s'agit effectivement d'éviter, tant que faire se peut, la concentration d'arbres au fort potentiel allergisant à proximité de structures d'accueil pour les enfants et les personnes fragiles en agissant ainsi sur la prévention secondaire pour tenter de diminuer quelque peu les symptômes pouvant survenir du fait de la proximité de ces arbres et de la durée de l'exposition au pollen de ces derniers.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 21 mars 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



⁵ <http://www.tdaq.org.uk/species-selection-for-green-infrastructure.html>.